



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Agriculture : budget

Question écrite n° 6443

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'annonce de la réduction de 16 p. 100 de la subvention allouée en 1993 à la fédération nationale des foyers ruraux, une nouvelle diminution devant également intervenir en 1994. En effet, si une telle mesure devait être effectivement prise, elle aurait pour conséquence l'arrêt immédiat des activités de la FNFR. Or, les foyers ruraux jouent un rôle essentiel dans l'animation des communes en milieu rural en mettant en œuvre notamment des programmes nationaux de formation des bénévoles et des professionnels. De plus, la suppression de postes de fonctionnaires mis à la disposition de ce mouvement entraînerait de graves difficultés de fonctionnement. Il lui demande donc de lui indiquer quelles orientations budgétaires seront prises pour permettre à ces foyers ruraux de poursuivre efficacement leur action au sein de nos campagnes.

Texte de la réponse

Les propositions du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la loi de finances 1994 et les débats parlementaires ont permis de maintenir les crédits du chapitre 43-23 destinés au soutien des activités associatives au niveau de ce qui avait été voté lors de la loi de finances initiale 1993. Par ailleurs, face aux enjeux que pose l'évolution du monde rural, le ministère de l'agriculture et de la pêche s'apprete à engager une large concertation avec les mouvements associatifs pour définir de nouvelles perspectives, mais également de nouvelles règles pour mieux organiser la coopération entre les associations et les pouvoirs publics. Ces mesures devraient conforter le rôle fondamental des associations dans le développement rural comme acteurs de la vie sociale et culturelle et porteuses d'innovation, voire de diversification des activités économiques.

Données clés

Auteur : [M. Morisset Jean-Marie](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6443

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 1993, page 3269

Réponse publiée le : 10 janvier 1994, page 124